

Mobilisation contre le décrochage scolaire

**Bilan de l'action entreprise sur l'année 2013
et perspectives pour l'année 2014**

Mercredi 8 janvier 2014

SOMMAIRE

Introduction : la Nation mobilisée contre le décrochage scolaire	3
Les réseaux « FOrmation QUALification Emploi » (FOQUALE) : mesures clés.....	5
Bilan de l'activité des réseaux FOQUALE	7
Photographie des jeunes en situation de décrochage d'après le dernier comparatif SIEI de décembre 2013	8
Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)	11
Service civique	13

CONTACTS PRESSE

Bureau de presse
Ministère de l'éducation nationale
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

Introduction : la Nation mobilisée contre le décrochage scolaire

DES ENGAGEMENTS TENUS POUR L'ANNÉE 2013

En décembre 2012, Vincent Peillon s'était engagé à faire revenir en formation, au cours de l'année 2013, 20 000 jeunes ayant décroché.

Un an plus tard, 23 000 décrocheurs sont de nouveau en formation initiale ou en Service civique :

- 20 000 de retour en formation initiale diplômante ;
- 3 000 en Service civique.

À ceux-là s'ajoutent 11 000 jeunes décrocheurs qui bénéficient actuellement d'un parcours de retour en formation accompagné par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS, anciennement MGI, mission générale d'insertion). Ces jeunes bénéficient soit de préparations spécifiques au baccalauréat ou au diplôme qu'ils n'ont pas obtenu, soit de stages de remotivation pour un retour en formation, soit d'un accompagnement pour une insertion professionnelle.

Des réseaux FOQUALE ont été créés en face de chacune des 360 plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs à travers le territoire.

UN OBJECTIF POUR 2014 :

25 000 jeunes décrocheurs de retour en formation initiale.

Les décrocheurs sont les élèves de 16 à 25 ans qui quittent le système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme professionnel ni le baccalauréat. En France, ils sont estimés à 140 000 en moyenne chaque année. Le risque de chômage est aujourd'hui deux fois plus important pour les jeunes sans diplôme que pour ceux qui ont le baccalauréat ou un titre équivalent.

Le Président de la République a ainsi fixé l'objectif de diviser par deux au cours de la mandature le nombre de décrocheurs.

La refondation de l'École de la République développe une approche globale pour lutter contre le décrochage : en donnant la priorité au primaire, en offrant du meilleur temps scolaire aux élèves, en aménageant les programmes pour des apprentissages progressifs, en refondant l'éducation prioritaire, le ministère de l'éducation nationale se donne les moyens de faire progresser tous les élèves vers la maîtrise du socle commun et de réduire les risques de sortie précoce du système éducatif.

Cet objectif doit rassembler, au-delà de l'École, la Nation tout entière : il en va de l'avenir de la jeunesse de France, de la cohésion sociale du pays et de ses résultats économiques. Pour l'atteindre, il convient de développer la prévention du décrochage au plus près des élèves qui risquent de quitter le système éducatif, et de proposer des solutions pertinentes à ceux qui ont déjà décroché.

Dès décembre 2012, le ministère de l'éducation nationale a mis en place un dispositif « Formation-qualification-emploi » (FOQUALE) visant à **faire revenir dans un parcours de formation qualifiante 20 000 jeunes ayant décroché, dans le courant l'année 2013.**

Les réseaux FOQUALE ont été progressivement créés dans chaque bassin de formation et d'emploi, autour des 360 plates-formes d'appui et de suivi du décrochage scolaire. Ces plates-formes assurent l'indispensable coordination de l'action des acteurs de terrain (rectorats, service public de l'emploi et autres services de l'État, régions et autres collectivités locales) qui identifient, contactent et orientent les décrocheurs vers une solution adaptée.

Dans ce cadre, les jeunes se voient proposer notamment des places disponibles dans les formations des lycées professionnels menant à des métiers qui recrutent.

Durant l'année 2013, plus de 180 000 jeunes ayant décroché ont été contactés. Plus de 100 000 ont bénéficié d'un entretien et 34 000 d'entre eux ont été pris en charge dans les réseaux FOQUALE :

- **20 000 sont de retour en formation initiale diplômante ;**
- **3 000 sont en Service civique.**

L'objectif des 20 000 jeunes avec une solution de formation ou un service civique est ainsi dépassé.

À ceux-là s'ajoutent **11 000 jeunes** qui bénéficient d'un parcours de retour en formation accompagné par la nouvelle **Mission de lutte contre le décrochage scolaire** (MLDS), qui se substitue à l'ancienne mission générale d'insertion (MGI).

Lutter contre le décrochage, c'est aussi prendre en charge le plus en amont possible les élèves qui risquent de décrocher. Afin d'agir au plus tôt, pour favoriser la persévérance scolaire, les dispositifs de prévention du décrochage et de lutte contre l'absentéisme sont renforcés.

Ainsi, des « **référents décrochage** » sont mis en place dans les établissements les plus exposés au phénomène, et un plan ambitieux de **lutte contre l'absentéisme** est développé. Ces nouveautés permettront de mieux prendre en compte la pluralité des causes du décrochage scolaire, et de le prévenir au plus tôt par une attention soutenue.

En développant la possibilité d'un premier trimestre de détermination en seconde professionnelle et en expérimentant « le dernier mot aux parents » dans le choix de l'orientation en fin de 3^e, l'Éducation nationale promeut des pistes pour réduire le « **orientation subie** », qui est l'une des principales causes de décrochage.

Les dispositifs-relais, complétés par les **internats-relais** pour les élèves en rupture plus profonde, proposent à des jeunes de moins de seize ans un accompagnement éducatif et scolaire renforcé.

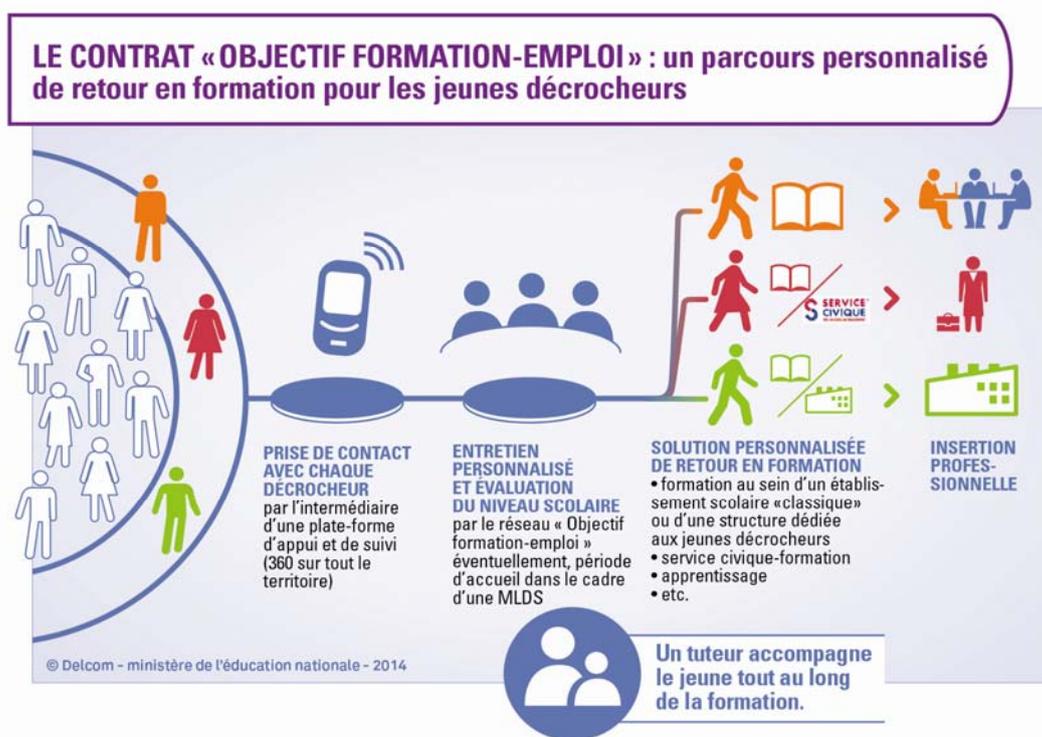
Afin de poursuivre l'ambition de diviser par deux le nombre de sorties sans diplôme, le Gouvernement engage le deuxième temps de la mobilisation nationale contre le décrochage scolaire.

Pour l'année 2014, l'objectif des réseaux FOQUALE sera rehaussé à 25 000 contre 20 000 en 2013.

Les réseaux « FOrmation QUALification Emploi » (FOQUALE) : mesures clés

Les réseaux FOQUALE offrent à des jeunes décrocheurs sortis sans diplôme du système éducatif la possibilité d' un retour en formation. Créé dans chaque bassin d' éducation et de formation, un réseau recense, coordonne, mutualise et développe des structures adaptées au « raccrochage » des jeunes « décrocheurs ».

Un contrat « Objectif formation-emploi » est proposé à chaque jeune décrocheur avec un parcours personnalisé de retour en formation et l'accompagnement d'un tuteur, avec pour mission d'assurer une réelle insertion professionnelle.



Les réseaux FOQUALE regroupent, aux côtés des 360 plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs, les acteurs de l'Éducation nationale présents sur un territoire afin de coordonner et de développer l'offre de solutions proposées aux jeunes décrocheurs :

- un **retour en formation** dans le cadre de la mobilisation des places disponibles dans les filières menant à des métiers qui recrutent ;
- le développement de **structures spécifiques pour les jeunes en situation de décrochage** (micro-lycée, lycée « nouvelle chance », etc.) ;
- des **actions combinées Service civique-Éducation nationale**, en partenariat avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, et l'Agence du Service

civique, pour permettre à des jeunes décrocheurs d'acquérir une expérience dans le monde associatif tout en construisant un projet de formation ;

- l'insertion de **clauses sociales dans les marchés publics** de l'Éducation nationale, afin de permettre à des jeunes décrocheurs de suivre un parcours d'insertion dans le monde de l'entreprise et de construire un projet professionnel ;
- la **diffusion d'un guide des solutions innovantes**, principalement à destination des acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire, recensant l'ensemble des solutions de formation pouvant être proposées aux jeunes ;
- un **site internet de géolocalisation** (masecondechance.fr) réalisé par l'ONISEP, permettant aux jeunes de connaître toutes les structures de formation pouvant les accueillir à proximité de chez eux.

Avec ces réseaux, le ministère de l'éducation nationale engage une démarche innovante pour **faire reculer le décrochage scolaire, favoriser la reprise d'une formation initiale, accroître le nombre de jeunes qualifiés** dans des secteurs où les entreprises se développent et redonner des perspectives d'insertion à ces jeunes.

Photographie des jeunes en situation de décrochage d'après le dernier comparatif SIEI de décembre 2013

Depuis mars 2011, la mise en œuvre du système interministériel d'échange d'informations (SIEI), permet d'identifier deux fois par an les jeunes qui ont décroché, pour leur proposer une solution personnalisée le plus rapidement possible.

Les listes nominatives de ces jeunes sont consultables par les responsables de plate-forme via une application sécurisée répondant aux préconisations de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés).

Conformément à l'article L313-7 du Code de l'éducation complété par le décret n°2010-1781 du 31 décembre 2010, les jeunes présents sur ces listes cumulent les 4 conditions suivantes le jour de leur identification :

- avoir été scolarisé au moins 15 jours en continu au cours de l'année scolaire en cours ou de l'année scolaire précédente ;
- être âgé de 16 ans au moins ;
- ne pas avoir atteint le niveau de diplôme fixé par voie réglementaire ;
- ne plus être inscrit dans un système de formation initiale (Éducation nationale, agriculture, CFA).

Lors de la dernière campagne SIEI, en **décembre 2013, 156 978 jeunes ont été identifiés comme étant dans cette situation.**

Ce chiffre ne doit pas être confondu avec les 140 000 jeunes sortants chaque année sans diplôme du système scolaire, issu des enquêtes statistiques de l'INSEE, qui relève d'un champ et d'une méthodologie différents. En effet, le SIEI permet de contacter le plus tôt possible les jeunes qui ont décroché en cours d'année, de façon à raccourcir les délais de prise en charge. Il correspond à une photographie en temps réel, à la différence de l'enquête statistique, et avec un périmètre plus large. Ainsi, sur les 156 978 jeunes identifiés en décembre 2013, 21 875 avaient déjà un diplôme de niveau V (CAP ou BEP) mais, ayant abandonné au cours du cycle de baccalauréat professionnel, ils apparaissent dans la liste.

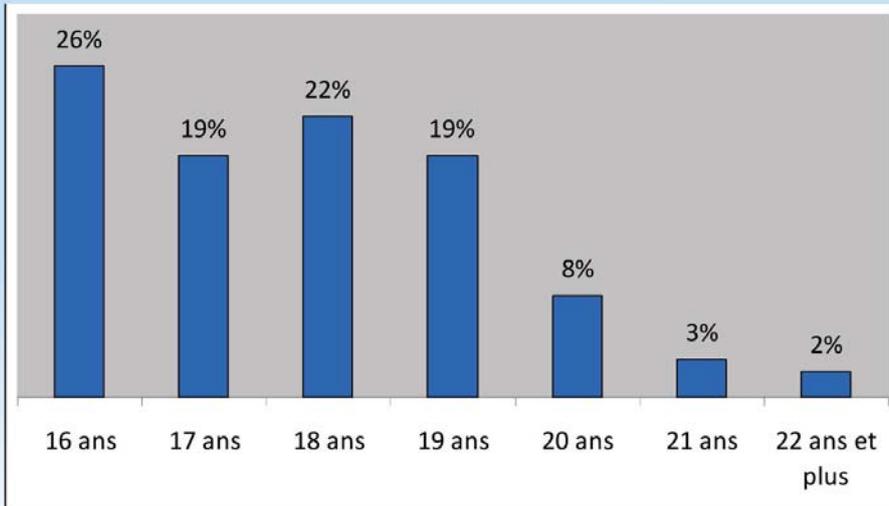
Le SIEI permet également de connaître l'origine scolaire des jeunes ainsi identifiés.

Cycles d'enseignement et répartition filles/garçons

CYCLE	Répartition	CYCLE	Filles	Garçons
Collège	19,9%	Collège	40,2%	59,8%
LGT	24,1%	LGT	51,4%	48,6%
LP	56,0%	LP	39,6%	60,4%
Total	100,0%	Total	42,6%	57,4%

- Plus de la moitié des jeunes en situation de décrochage sont issus du lycée professionnel ;
- Globalement, les garçons sont plus nombreux que les filles parmi les décrocheurs, sauf pour le lycée général et technologique.

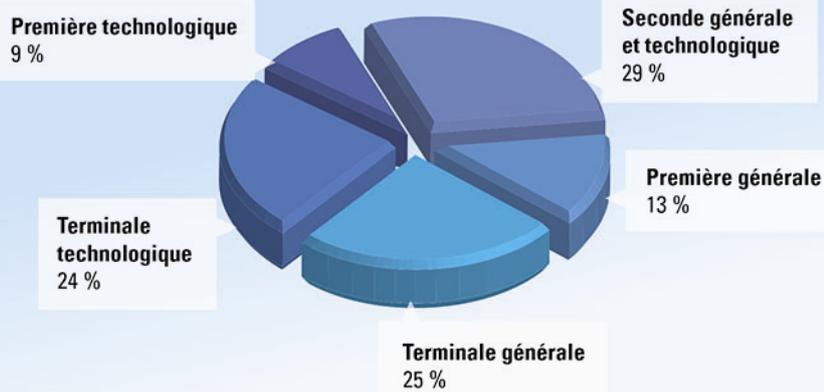
RÉPARTITION DES JEUNES DÉCROCHEURS PAR TRANCHE D'ÂGE



© Delcom - ministère de l'éducation nationale - 2014

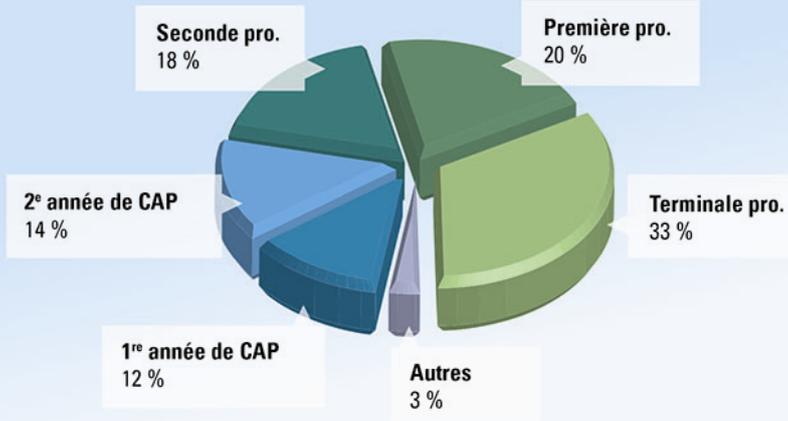
→ Les abandons sont plus fréquents en 2^{de} générale et technologique, ainsi qu'en terminale technologique et en terminale générale

RÉPARTITION DES JEUNES DÉCROCHEURS ISSUS DES LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES



© Delcom - ministère de l'éducation nationale - 2014

RÉPARTITION DES JEUNES DÉCROCHEURS ISSUS DES LYCÉES PROFESSIONNELS



Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) vise à prévenir et à prendre en charge le décrochage scolaire. Par des actions de **prévention**, elle s'efforce de réduire le nombre de sorties sans qualification. Elle prend également en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'un **raccrochage** et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle durable.

Au-delà de son activité menée au titre de la prévention, en lien avec les établissements scolaires, la MLDS travaille en étroite collaboration avec les responsables des « plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs » et des réseaux FOQUALE (FOrmation QUALification Emploi).

Lorsqu'un élève quitte le système éducatif sans qualification, il appartient au chef d'établissement de le diriger vers la MLDS, dans l'année suivant sa sortie, ou pendant la scolarité (en cas de rupture ou d'échec aux examens sans possibilité de redoublement).

Les trois missions de la MLDS sont : repérer et prévenir, accueillir et remobiliser, former.

1. Repérer et prévenir

a. Prévenir l'abandon scolaire précoce

Les élèves âgés de plus de 16 ans manifestant des signes de décrochage scolaire doivent être repérés par les membres des « **Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire** » (GPDS).

Ce dispositif est piloté par le chef d'établissement ou **le référent « décrochage scolaire »** nommé par ce dernier. Chaque jeune ainsi repéré doit bénéficier d'un « **entretien de situation** » et d'un accompagnement vers un retour en formation.

Il s'agit principalement de :

- repérer, recenser et accueillir les élèves démotivés, absentéistes et en risque de décrochage, en lien avec les équipes éducatives ;
- mettre en place des modules de remotivation et de remédiation correspondant aux besoins des élèves repérés ;
- faciliter l'intégration des élèves arrivant dans l'établissement ;
- enrichir l'information des élèves sur les activités professionnelles et sur les entreprises.

b. Mobiliser les ressources de proximité

Afin de donner au jeune décrocheur toutes les chances de pouvoir reprendre activement sa formation, la MLDS travaille en relation avec de nombreux acteurs locaux.

Elle réalise une étude du marché local de l'emploi, en collaboration avec les services de l'emploi et les entreprises.

Elle développe de multiples partenariats locaux avec d'autres instances concernées par les enjeux du décrochage : associations, collectivités territoriales, services sociaux, de santé, de justice...

2. Accueillir et remobiliser

La MLDS prend en charge les jeunes âgés de plus de 16 ans quittant le système éducatif sans avoir obtenu de diplôme ni un niveau de qualification suffisant.

Les établissements scolaires sont impliqués dans ces actions et accueillent les jeunes qui bénéficient ainsi d'un statut scolaire. Les actions coordonnées par la MLDS ont pour objectif de permettre aux jeunes concernés de :

- reprendre confiance en eux-mêmes ;
- recréer du lien avec l'environnement social, éducatif et familial ;
- acquérir les connaissances et les compétences complémentaires pour accéder à la qualification.

Le parcours ainsi accompagné par la MLDS permet de préparer un retour en formation qualifiante dans les meilleures conditions.

3. Former et qualifier

Il existe deux catégories d'actions implantées dans les établissements au titre de la MLDS.

Les actions préparant à l'entrée en formation qualifiante :

- remise à niveau systématique des connaissances (consolidation du socle commun et mise en valeur des compétences transversales) ;
- préparation active de l'orientation et construction du projet personnel et professionnel ;
- stages en entreprises.

Les actions permettant l'accès au diplôme et à la qualification, afin d'aider l'élève à préparer à nouveau tout ou partie d'un examen et de le faire bénéficier d'actions d'accompagnement vers l'emploi.

Service civique

L'engagement de Service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Il doit être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

L'objectif de l'engagement de Service civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et **de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement**, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, citoyen comme professionnel.

La durée hebdomadaire de la mission de Service civique est d'au moins 24 heures par semaine et peut atteindre 48 heures, réparties au maximum sur six jours. Il s'agit d'une durée maximale ; la moyenne des missions est de 28 heures. Pour les jeunes mineurs, la durée hebdomadaire maximum est de 35 heures, réparties sur 5 jours au plus.

Cet engagement donne lieu au versement d'une indemnité mensuelle d'un montant de 573 euros¹ nets par mois, en moyenne.

Le partenariat Éducation nationale – Agence du Service civique

La direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, l'Agence du Service civique et les organismes d'accueil des volontaires en Service civique (associations, collectivités, etc.) ont construit en commun des réponses permettant de **combiner un engagement dans le cadre du Service civique et un suivi personnalisé du jeune décrocheur ayant quitté le système éducatif sans qualification**.

La structure d'accueil agréée doit désigner un tuteur et fournir un accompagnement dans la réalisation des missions et dans la réflexion du jeune sur son projet d'avenir. Ce dispositif s'adresse en priorité aux jeunes repérés comme « décrochés » dans le cadre des plates-formes de suivi et d'appui.

1. La formule à plein temps

Cette formule offre à un jeune décrocheur la possibilité de réaliser un Service civique à plein temps.

La nature du Service civique, le choix de la structure d'accueil, la durée (entre 6 mois et un an) ainsi que le temps de mission hebdomadaire (24 heures et plus) sont personnalisés en fonction du profil du jeune afin de lui offrir un cadre adapté. Un établissement scolaire met à disposition un

¹ Montant au 1^{er} janvier 2013

tuteur de l'Éducation nationale, qui est en charge de son suivi pendant toute la période de Service civique.

Deux missions principales incombent au tuteur désigné au sein de l'Éducation nationale, en lien avec le tuteur du jeune au sein de l'organisme d'accueil :

- **réaliser trois entretiens de positionnement**, au début, au milieu et à la fin du service. Ces entretiens visent à faire le point sur le déroulement du service.
- travailler sur le projet personnel et professionnel du jeune tout au long du Service civique afin de **lui proposer à l'issue de sa mission des solutions**, notamment reprendre sa scolarité, obtenir une qualification professionnelle en lycée professionnel, en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Cette formule à plein temps s'adresse à des jeunes autonomes qui pourraient profiter de cette expérience pour reprendre confiance en eux et se projeter dans un projet personnel et professionnel.

2. La formule en alternance

Cette formule consiste en une **alternance entre le Service civique et une formation suivie dans un établissement scolaire**. Le jeune décrocheur est engagé volontaire trois jours par semaine pendant 21 heures. Les autres jours, il est accueilli par un établissement scolaire pour un maximum de 12 heures, pendant toute la durée de sa mission de Service civique (hors congés scolaires).

Chaque jeune dispose d'un tuteur désigné au sein de l'Éducation nationale qui l'accompagne dans son parcours pendant toute la durée du Service civique. Comme pour la formule à plein temps, l'objectif est de préparer sa sortie. **Des solutions lui sont alors proposées** : reprendre sa scolarité, obtenir une qualification professionnelle en lycée professionnel, en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

La prise en charge du jeune dans l'établissement peut s'articuler autour de plusieurs activités :

- temps de retour sur expérience et bilan du déroulement de son Service civique ;
- accompagnement permettant de renouer avec les apprentissages (notamment en français et en mathématiques) par des pratiques pédagogiques innovantes ;
- découverte de la pratique professionnelle dans différents champs et spécialités ;
- temps de travail sur la construction du projet personnel et professionnel du jeune.

Cette organisation permet, le cas échéant, un regroupement de jeunes (jusqu'à 15) dans une même classe, tout en laissant la possibilité d'intégrer des élèves individuellement dans des classes existantes (sur des places laissées disponibles).